



ÉCOLE POLYTECHNIQUE

ROUTE DE SACLAY 91128 PALAISEAU

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES
MACRO-LOT 1.8 : PEINTURE
DCE

V1 - Date de diffusion 15/07/2026



**Rénovation de l'aile 3 du centre de recherche
de l'Ecole polytechnique à Palaiseau**

MAITRISE D'OUVRAGE :



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
91128 PALAISEAU CEDEX
T 01 69 33 29 27

Eugenie NAGY
Conducteur d'opérations de
réhabilitation
P 06 08 52 00 26
@ eugenie.nagy@polytechnique.edu

MAITRISE D'ŒUVRE :



ALTEREA AGENCE DE PARIS
23 avenue d'Italie
75 013 PARIS
T 01 46 28 31 89

Agnès SEMIOND
Cheffe de projets
@ asemiond@alterea.fr

**ALTEREA AGENCE DE LOUDUN /
OMNIA INGENIERIE**
7 avenue de Ouagadougou
BP 70061 | 86202 LOUDUN Cedex
T 05.49.98.38.78

Christophe JAULIN
Chef de projets génie climatique
@ cjaulin@alterea.fr

ARCHITECTE :



CODA
58, rue de Rochechouart
75 009 PARIS
T 01 43 70 24 64

Rita KHARCHAFI
Architecte
@ r.kharchafi@coda.archi

contact@alterea.fr – www.alterea.fr

Agence Ouest (siège)

26 bd Vincent Gâche CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
f 02 51 84 16 33

Agence Ile-de-France

23 avenue d'Italie
75013 Paris
T 01 46 28 31 89
f 02 51 84 16 33

Agence Nord

21 rue Pierre Mauroy
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
f 02 51 84 16 33

Agence Sud-Ouest

2 rue du Jardin de l'Ars
33800 Bordeaux
T 05 56 64 42 51
f 02 51 84 16 33

Agence Sud – Est

19 rue de la Villette
69003 Lyon
T 04 87 24 90 75
f 02 51 84 16 33

Agence Est

20 place des Halles
67000 Strasbourg
T 03 88 52 26 01
f 02 51 84 16 33

Agence Sud

48 quai du Lazaret
13002 Marseille
f 02 51 84 16 33

Agence Occitanie

78 allée Jean Jaurès Le Pré
Catalan - Bât.
F 31000 Toulouse
T 02 40 74 24 81

SUIVI DU DOCUMENT :

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
1	30/05/2026	Version initiale	ABRU	ABRU	ASEM

contact@alterea.fr – www.alterea.fr

Agence Ouest (siège)

26 bd Vincent Gâche CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
f 02 51 84 16 33

Agence Ile-de-France

23 avenue d'Italie
75013 Paris
T 01 46 28 31 89
f 02 51 84 16 33

Agence Nord

21 rue Pierre Mauroy
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
f 02 51 84 16 33

Agence Sud-Ouest

2 rue du Jardin de l'Ars
33800 Bordeaux
T 05 56 64 42 51
f 02 51 84 16 33

Agence Sud – Est

19 rue de la Villette
69003 Lyon
T 04 87 24 90 75
f 02 51 84 16 33

Agence Est

20 place des Halles
67000 Strasbourg
T 03 88 52 26 01
f 02 51 84 16 33

Agence Sud

48 quai du Lazaret
13002 Marseille
f 02 51 84 16 33

Agence Occitanie

78 allée Jean Jaurès Le Pré
Catalan - Bât.
F 31000 Toulouse
T 02 40 74 24 81

SOMMAIRE

1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	5
1.1	REGLES GENERALES APPLICABLES	5
1.2	REGLES GENERALES D'EXECUTION	5
1.3	CONDITIONS DE REALISATION DES REVETEMENTS	6
1.4	CLASSIFICATION DU BRILLANT SPECULAIRE	6
1.5	RECONNAISSANCE DES SUBJECTILES	6
1.6	IMPRESSION	7
2	DESCRIPTION DES OUVRAGES	8
2.1	PREPARATION DES SUBJECTILES	8
2.2	CARACTERISTIQUES COMMUNES DES PEINTURES	9
2.2.1	COMPATIBILITE DES COMPOSANTS	10
2.3	PEINTURE DE PROPRETE	10
2.4	PEINTURE DES PIECES SECHES	11
2.4.1	PREPARATION :	11
2.4.2	MURS	11
2.4.3	PLAFONDS	12
2.4.4	PLINTHES – BOISERIES	13
2.5	PEINTURE DES PIECES HUMIDES	14
2.5.1	PREPARATION :	14
2.5.2	MURS	15
2.5.3	PLAFONDS	16
2.5.4	PLINTHES – BOISERIES	17
2.6	VERNIS SUR BOIS	18
2.7	LASURE SUR BOIS	18
2.8	PEINTURE SUR METALLERIE	18
2.9	PEINTURE DE SOL	18
2.9.1	PREPARATION DES SUPPORTS	18
2.9.2	SIKAFLOOR MULTIDUR ES-24 EQ3	18
2.10	PEINTURE SUR CANALISATIONS	19
2.11	PEINTURE SUR CANALISATIONS P.V.C.	19
2.12	DIVERS	19
2.12.1	SIGNALETIQUE	19
2.12.2	SECURITE INCENDIE	20
2.13	NETTOYAGE GENERAL	20

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.1 Règles générales applicables

Les travaux, fournitures et équipements devront satisfaire aux règles imposées par les textes réglementaires et techniques en vigueur. En raison de leur nombre et de leur volume, la liste détaillée ci-dessous n'est pas exhaustive. Toutefois, parmi ceux-ci, il y a lieu de citer :

- Le code de la construction et de l'habitation,
- Le règlement sanitaire départemental type,
- Les Documents Techniques Unifiés (DTU) : cahier des charges, cahiers des clauses techniques, mémentos, règles et méthodes de calcul,
- Les Avis Techniques du C.S.T.B,
- Les directives UEA,
- Les normes AFNOR,
- Les spécifications du REEF,
- Les règlements municipaux,
- Le décret n° 65-48 du 08/01/1965 et textes d'application, concernant l'hygiène et la sécurité dans les travaux de bâtiment, travaux publics et tous autres travaux concernant les immeubles réhabilités,
- Le décret n° 94-1159 du 26/12/1994, relatif à la coordination en maîtrise de sécurité et de la protection de la santé, modifiant le code du travail,
- L'Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants,
- De façon globale : les règles de l'art de chaque corps de métier.

Dans le cas où de nouveaux règlements entreraient en vigueur au cours des travaux, l'entreprise sera tenue d'en référer par écrit au Maître d'Œuvre.

Les travaux ne répondant pas strictement à ces conditions seront refusés et devront être repris.

Il reste entendu que l'entreprise doit une fourniture et une exécution totale et complète ; les installations devront être livrées en parfait état de fonctionnement, et ce suivant le descriptif complété par des documents graphiques joints en annexe et les plans qui précisent et définissent les limites des ouvrages dans les documents.

Les entreprises seront responsables de la totalité des travaux. Elles ne pourront invoquer une méconnaissance des ouvrages communs à un ou plusieurs lots.

Les produits de construction et équipements employés disposent de caractéristiques d'aptitude à l'emploi évaluées par un tiers indépendant : Certification délivrée par un organisme certificateur accrédité établi dans l'Espace Economique Européen; Avis Technique; Document Technique d'Application (DTA); Appréciation Technique d'expérimentation (ATex); Pass innovation feu vert ; ou avis délivré dans le cadre de la Loi ESSOC.

1.2 Règles générales d'exécution

Les travaux ne devront être exécutés que sur des supports parfaitement secs.

L'application des peintures, enduits et préparations assimilées devra être effectuée dans les conditions de température et d'hygrométrie au D.T.U. n°59.1.

Avant l'application de toute couche, la surface qui la reçoit devra être débarrassée des souillures, poussières, tâches de graisse, etc...

L'entrepreneur veillera à ne pas peindre les matériaux résilients, colliers et autres dispositifs antivibratiles, ainsi que les joints en fond de feuillures des portes.

D'une façon générale, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être tâchées, attaquées, etc., faute de quoi les ouvrages tâchés seront remplacés à ses frais.

1.3 Conditions de réalisation des revêtements

Les ouvrages de peinture ne seront jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés, ni non plus, de façon générale, dans des conditions activant anormalement le séchage (vent, soleil, etc.). En outre, en travaux intérieurs les conditions requises sont :

- Température comprise entre +8°C et +35°C ;
- Hygrométrie inférieure à 70% HR.

1.4 Classification du brillant spéculaire

Le niveau de brillant sera fixé par le Maître d'Ouvrage en référence aux prescriptions des normes de produits reprises dans NF DTU 59.1 P1.2 (CGM), qui conduisent aux valeurs limites indicatives de brillant spéculaire Bs suivantes :

- Très mat : Bs inférieur à 5 (angle d'incidence 85°) ;
- Mat : Bs compris entre 5 et 10 (angle d'incidence 85°) ;
- Satiné : Bs compris entre 10 et 60 (angles d'incidence respectifs 85° et 60°) ;
- Brillant : Bs supérieur à 60 (angle d'incidence 60°).

1.5 Reconnaissance des subjectiles

Avant toute exécution, l'Entrepreneur devra effectuer la reconnaissance des subjectiles et signaler par écrit au Maître d'œuvre ceux qu'il estime impropres à l'exécution d'un travail conforme aux règles de l'art et demandés au présent C.C.T.P.

Enduits de plâtre neufs

Les supports réceptionnés doivent être exempts de :

- Tâches d'humidité, moisissures, souillures biologiques,
- Pulvérulence,
- Efflorescences ou salpêtres,
- Tâches de bistre,
- Tâches d'huile ou de graisse.

Tous les types de plâtres (plâtre traditionnel ou projeté) doivent présenter une humidité inférieure à 5 % et un pH compris entre 6,5 et 9,5.

Enduits de ciment et béton

Supports neufs :

Les supports réceptionnés doivent être exempts de :

- Tâches récentes ou anciennes d'humidité ou moisissures, souillures biologiques, etc...
- Efflorescences ou salpêtre,
- Tâches de rouille,
- Tâches d'huile ou de graisse,
- Tâches diverses provenant de structures bois ou métalliques contiguës ou sous-jacentes,

- L'humidité sera inférieure à 5 % en poids,

Bois et matériaux dérivés du bois :

L'entrepreneur de peinture doit s'informer en temps utile de la nature des fonds à traiter et, en particulier, de l'alcalinité des subjectiles.

Types de bois mis en œuvre :

- Les bois massifs,
- Les contre-plaqués et lattés,
- Les panneaux plaqués (panneaux de particules ou panneaux de fibres),
- Les panneaux de particules (cas particulier des panneaux de particules à liant phénolique),
- Les panneaux de fibres.

Les portes neuves sont livrées avec un enduit d'impression.

1.6 Impression

Sur ouvrages métalliques :

Les ouvrages métalliques mis en œuvre, extérieurs et intérieurs, recevront une protection antirouille au chromate de zinc au minium de plomb pur dû par le Serrurier.

Pour les ouvrages métalliques existants déjà revêtus, l'Entrepreneur du présent lot devra prévoir les impressions nécessaires, le brossage, le nettoyage, ainsi que le décapage partiel ou total si les règles de l'art l'imposent.

Sur ouvrages en bois :

Les impressions sur ouvrages en bois seront exécutées avec des peintures à base d'huile de lin, conformément aux spécifications de l'U.N.P. N° 0520, pour ouvrages extérieurs ou intérieurs.

Cette impression sera appropriée à l'essence de bois employé ainsi qu'à la nature des couches définitives.

Cette impression sera effectuée tant sur les parements restants visibles, que sur toutes les feuillures, faces cachées, etc...

L'Entrepreneur du présent lot, devra la révision de l'impression exécutée par les autres lots.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Les ravalements extérieurs sur maçonnerie ou béton ne sont pas compris dans ce lot.

Préparation voir article "Préparation des supports" (*).

Sera considérée comme "mur" toute paroi verticale, telle que cloison basse, encoffrement de gaine, jouée de volée d'escalier, rive de dalle, garde-corps, etc.

Sera considérée comme "plafond" toute surface non verticale, telle que sous-face d'escalier, rampant de toiture, poutre, soffite, gaine, etc.

Exigence des peintures :

Sont exigés des peintures acryliques en phase aqueuse, lasures ou vernis bénéficiant de l'Eco label européen.

Toutes les teintes seront au choix de l'architecte, compris teintes foncées.

Les murs et le plafond de chaque local pourront avoir des teintes différentes :

- 1 teinte pour le plafond,
- 1 ou 2 teintes pour les murs.

(*) préparation sommaire dans le cas des locaux traités à l'article "peinture de propreté".

Les C.O.V étant reconnus comme générateurs de pathologies allant de la simple irritation des voies respiratoires au développement d'allergies, peuvent être mutagènes ou cancérogènes, la qualité de l'air est une des exigences sanitaires :

La qualité de l'air est une des exigences sanitaires. L'utilisation de produits non classés C.O.V : A+, est strictement proscrite. Tous les produits proposés bénéficieront d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).

Tous les produits proposés seront conformes aux exigences du label en blanc E.U Ecolabel,

- Ils seront certifiés Inférieurs à 1g en COV/Litre
- Leurs performances de très faible émission à 3 jours seront obligatoirement certifiées par un laboratoire indépendant spécialisé type label TÜV SÜD.

Compatibilité des composants

Les peintures auront été précédées d'une impression en fausse teinte.

Pour des raisons de compatibilité, il est à noter que l'impression et la peinture seront obligatoirement issues d'une même origine industrielle.

Elles seront diluées et appliquées en conformité avec les préconisations du fournisseur ainsi qu'avec les normes et DTU en vigueur.

2.1 Préparation des subjectiles

Avant mise en peinture, les fonds auront été rendus sains, secs, cohérents et propres à l'application.

Les salissures, parties friables, écaillées ou pulvérulentes auront été éliminées.

Les parois auront été préalablement :

- Egrenées et dépoussiérées,
- Les trous et fissures rebouchés, minimum en 2 passes,
- Les joints révisés et traités avec un enduit de lissage,
- Les parois poncées et époussetées.

Travaux de préparation

En fonction de leur nature et état, les fonds recevront une préparation adaptée :

- **Sains, propres, secs - cohérents** : Application directe de la 1ère couche de finition,
- **Gras** : Dégraissage avec nettoyant multi usages, rinçage, séchage,
- **Farinant - Enduits peintures** : Epoussetage + impression aqueuse, séchage avant recouvrement,
- **Tachés – Humidité – Suie - Graffiti** : Isolation par produit bloquant, séchage avant recouvrement,
- **Irréguliers – Gouttelettes - Toile de verre - Bandes BA13 - Béton bullé** : Enduisage avec enduit adapté en 1 ou plusieurs passes, époussetage + impression aqueuse, séchage avant recouvrement
- **Peints, peintures mates ou satinées en bon état** : Sur acrylique (après lessivage) et alkyde (après dépolissage), application de la 1ère couche de finition.
- **Bloqués - pré laqué, métaux ferreux / non ferreux** :
 - Pré laqué dépolissage au papier abrasif, dépoussiérage à l'éponge humide,
 - Métaux ferreux : dégraissage à l'alcool à brûler + 1couche de primaire, séchage avant recouvrement
 - Métaux non ferreux : nettoyage, dérochage avec détergent dérochant, rinçage, séchage + 1couche de primaire universel, séchage avant recouvrement
- **Poreux BA13 - Enduits** : Régularisation de l'absorption avec impression aqueuse, séchage avant recouvrement.

Aspect fini

- Les subjectiles seront complètement recouverts,
- Les arêtes rectilignes et les moulures parfaitement dégagées,
- Les tuyauteries et parties difficilement accessibles parfaitement masquées, sans coulures,

2.2 Caractéristiques communes des peintures

Les performances des produits proposés seront compatibles avec l'usage des locaux et auront été testées et validées par un laboratoire indépendant. Notamment dans les domaines suivants.

Les C.O.V, et notamment les aldéhydes étant reconnus comme générateurs de pathologies allant de la simple irritation des voies respiratoires au développement d'allergies, peuvent être mutagènes ou cancérogènes, la qualité de l'air est une des exigences sanitaires :

- La qualité de l'air est une des exigences sanitaires.
- L'utilisation de produits non classés C.O.V : A+, est strictement proscrite.
- Tous les produits proposés bénéficieront d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).
- Amélioration de l'air intérieur
 - Capacité des peintures (murs, plafonds, boiserie) à capter et détruire les C.O.V présent dans l'air ambiant,
 - Conformité des peintures aux exigences du label en blanc et pastel (E.U Ecolabel).
 - Teneur réduite en composés volatils (C.O.V) < 1g/l.
 - Peinture exempte de substances ou produits nocifs
- Les peintures seront de la marque ZOLPAN ou équivalent.

2.2.1 Compatibilité des composants

Les peintures auront été précédées d'une impression en fausse teinte.

Pour des raisons de compatibilité, il est à noter que l'impression et la peinture seront obligatoirement issues d'une même origine industrielle.

Elles seront diluées et appliquées en conformité avec les préconisations du fournisseur ainsi qu'avec les normes et DTU en vigueur.

2.3 Peinture de propreté

2 couches de peinture (Hydro 33 COV)

Catégorie de finition : C (ordinaire) selon le DTU 59.1

- Aspect : satiné pommelé fin – valeur de brillance à 60° : 13

Caractéristiques : Peinture garnissante multiusages, formulée en phase aqueuse.

- Elle aura démontré :
 - Sa propriété de peinture lessivable,
 - Sa capacité de résistance aux nettoyages de produits adaptés au milieu hospitalier,
- Elle sera additivée antirouille,

Elle bénéficiera à minima d'un :

- Classement COV : A+,
- Label TÜV SÜD, COV < 1 g/l
- E.U Ecolabel en blanc,
- Certificat type Excell Zone Verte,
- Fiche FDES établie en conformité avec l'AFNOR NF P 01-010.
- Classement NF T36-005 : famille I classe 7b2
- Classement EN 13300 : classe 1 en résistance à l'abrasion humide

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation : Sur : cloisons, murs, poteaux, plafonds, poutres, soffites, gaines, etc.

- Sous-sol
 - Locaux techniques
 - Locaux technique compresseurs
 - Chaufferie
 - Stock archives
 - Stock chimie
 - Stock équipements
 - Stock électrique
 - Stock mécanique
 - Circulation
 - Local ménage
- RDC :
 - Local ménage
 - Cage d'escalier
- R+1 :
 - Local ménage
 - Cage d'escalier

- R+2 : Local ménage
 - Local ménage
 - Cage d'escalier

2.4 Peinture des pièces sèches

2.4.1 Préparation :

Avant tous travaux de peinture, les sols, boiseries, huisseries de portes auront préalablement protégés par un film polyane.

S'il y a lieu, tous les équipements démontables tels que les interrupteurs, convecteurs électriques, etc., auront été préalablement retirés, repérés et stockés.

Afin d'éliminer les aspects de nuancage ou les différences d'absorption, une 1ère couche d'impression sera systématiquement appliquée sur toutes les surfaces à peindre.

Les peintures de finition seront réalisées en 2 couches.

2.4.2 Murs

2.4.2.1 Fixation des fonds (Prim Air)

Avant la mise en finition, les subjectiles seront traités si nécessaire avec une impression opacifiante et compatible à faible teneur en COV.

Caractéristiques :

- Phase aqueuse,
- Certifiée Ecolabel
- Label TÜV SÜD, COV < 1 g/l
- Additivée antirouille
- Classification NF T36-005 : famille I classe 7b2,

Aspect : Blanc, aspect mat tendu à pommelé

2.4.2.2 Peinture (Ondipur satin)

Catégorie de finition : A (soignée) selon le DTU 59.1

Aspect : satiné pommelé fin régulier – valeur de brillance à 60° : 12 - 14

Caractéristiques : Peinture opaque et garnissante formant un film dur non poreux. Elle sera formulée en phase aqueuse et aura démontré :

- Sa capacité à capter et détruire les aldéhydes contenus dans l'air ambiant,
- Des propriétés de résistance aux salissures,
- Sa propriété de peinture lessivable,
- Son caractère insaponifiable.

Elle bénéficiera à minima d'un :

- Classement COV : A+,
- Certificat type Excell Zone Verte,
- Fiche FDES établie en conformité avec l'AFNOR NF P 01-010.
- Classement NF T36-005 : famille I classe 7b2
- Classement EN 13300 : classe 1 en résistance à l'abrasion humide

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation : Murs

- RDC :
 - Bureau partagés
 - Bureau individuel
 - Salle de réunion
- R+1 :
 - Bureau partagés
 - Salle de réunion
- R+2 :
 - Bureau partagés
 - Salle de réunion

2.4.2.3 Peinture (Ondipur velours)

Catégorie de finition : A (soignée) selon le DTU 59.1

Aspect : satiné pommelé fin régulier – valeur de brillance à 60° : 5-9

Caractéristiques : Peinture opaque et garnissante formant un film dur non poreux. Elle sera formulée en phase aqueuse et aura démontré :

- Sa capacité à capter et détruire les aldéhydes contenus dans l'air ambiant,
- Des propriétés de résistance aux salissures,
- Sa propriété de peinture lessivable,
- Son caractère insaponifiable.

Elle bénéficiera à minima d'un :

- Classement COV : A+,
- Certificat type Excell Zone Verte,
- Fiche FDES établie en conformité avec l'AFNOR NF P 01-010.
- Classement NF T36-005 : famille I classe 7b2
- Classement EN 13300 : classe 2 en résistance à l'abrasion humide

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation : Murs des circulations du RDC au R+2

2.4.3 Plafonds

2.4.3.1 Fixation des fonds (Prim Air)

Avant la mise en finition, les subjectiles seront traités obligatoirement avec une impression opacifiante et compatible à faible teneur en COV.

Caractéristiques :

- Phase aqueuse,
- Certifiée Ecolabel
- Label TÜV SÜD, COV < 1 g/l
- Additivée antirouille
- Classification NF T36-005 : famille I classe 7b2,

Aspect : Blanc, aspect mat tendu à pommelé

2.4.3.2 Peinture (Ondipur mat)

Catégorie de finition : A (soignée) selon le DTU 59.1

Aspect : mat pommelée fin – valeur de brillance à $85^\circ < 1$

Caractéristiques : Peinture opaque et garnissante formant un film dur non poreux. Elle sera formulée en phase aqueuse et aura démontré :

- Sa capacité à capter et détruire les aldéhydes contenus dans l'air ambiant,
- Des propriétés de résistance aux salissures,
- Sa propriété de peinture lessivable,
- Son caractère insaponifiable.

Elle bénéficiera à minima d'un :

- Classement COV : A+,
- Certificat type Excell Zone Verte,
- Fiche FDES établie en conformité avec l'AFNOR NF P 01-010.
- Classement NF T36-005 : famille 1 classe 7b2
- Classement EN 13300 : classe 2 en résistance à l'abrasion humide

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation : Plafonds (hors emprise de faux plafond minéral)

- RDC :
 - Bureau partagés
 - Bureau individuel
 - Salle de réunion
 - Circulation
- R+1 :
 - Bureau partagés
 - Salle de réunion
 - Circulation
- R+2 :
 - Bureau partagés
 - Salle de réunion
 - Circulation

2.4.4 Plinthes – Boiseries

2.4.4.1 Préparation :

S'ils ont déjà été peints, les murs auront préalablement protégés avant toute intervention sur les boiseries,

Les fonds auront été spécialement préparés pour une finition laquée, à savoir :

- Enduisage et révision des surfaces à peindre particulièrement soignées,
- Application d'une impression la plus tendue possible,
- Égrenage à l'abrasif fin entre les couches.

2.4.4.2 Peinture (Ondipur satin)

Aspect : satiné pommelé fin régulier – valeur de brillance à 60° : 12 - 14

Caractéristiques : Peinture opaque et garnissante formant un film dur non poreux. Elle sera formulée en phase aqueuse et aura démontré :

- Sa capacité à capter et détruire les aldéhydes contenus dans l'air ambiant,
- Des propriétés de résistance aux salissures,
- Sa propriété de peinture lessivable,
- Son caractère insaponifiable.

Elle bénéficiera à minima d'un :

- Classement COV : A+,
- Certificat type Excell Zone Verte,
- Fiche FDES établie en conformité avec l'AFNOR NF P 01-010.
- Classement NF T36-005 : famille I classe 7b2
- Classement EN 13300 : classe 1 en résistance à l'abrasion humide

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation : ensemble des boiseries (plinthe, dormant de porte ou cloisons, façade de gaine techniques etc...)

- RDC :
 - Bureau partagés
 - Bureau individuel
 - Salle de réunion
 - Circulation
- R+1 :
 - Bureau partagés
 - Salle de réunion
 - Circulation
- R+2 :
 - Bureau partagés
 - Salle de réunion
 - Circulation

2.5 Peinture des pièces humides

2.5.1 Préparation :

Avant tous travaux de peinture, les sols, boiseries, huisseries de portes auront préalablement protégés par un film polyane.

S'il y a lieu, tous les équipements démontables tels que les interrupteurs, convecteurs électriques, etc., auront été préalablement retirés, repérés et stockés.

Afin d'éliminer les aspects de nuancage ou les différences d'absorption, une 1ère couche d'impression sera systématiquement appliquée sur toutes les surfaces à peindre.

Les peintures de finition seront réalisées en 2 couches.

2.5.2 Murs

2.5.2.1 Fixation des fonds (Prim Air)

Avant la mise en finition, les subjectiles seront traités obligatoirement avec une impression opacifiante et compatible à faible teneur en COV.

Caractéristiques :

- Phase aqueuse,
- Certifiée Ecolabel
- Label TÜV SÜD, COV < 1 g/l
- Additivée antirouille
- Classification NF T36-005 : famille I classe 7b2,

Aspect : Blanc, aspect mat tendu à pommelé

2.5.2.2 Peinture (Hydro 33 COV)

Catégorie de finition : A (soignée) selon le DTU 59.1

- Aspect : satiné pommelé fin – valeur de brillance à 60° : 13

Caractéristiques : Peinture garnissante multiusages, formulée en phase aqueuse.

- Elle aura démontré :
 - Sa propriété de peinture lessivable,
 - Sa capacité de résistance aux nettoyages de produits adaptés au milieu hospitalier,
- Elle sera additivée antirouille,

Elle bénéficiera à minima d'un :

- Classement COV : A+,
- Label TÜV SÜD, COV < 1 g/l
- E.U Ecolabel en blanc,
- Certificat type Excell Zone Verte,
- Fiche FDES établie en conformité avec l'AFNOR NF P 01-010.
- Classement NF T36-005 : famille I classe 7b2
- Classement EN 13300 : classe 1 en résistance à l'abrasion humide

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation : Murs (hors emprise de carrelage)

- RDC :
 - Laboratoires
 - Stock
 - Sanitaires
- R+1 :
 - Laboratoires
 - Stock
 - Sanitaires
- R+2 :
 - Laboratoires
 - Stock
 - Sanitaires

2.5.3 Plafonds

2.5.3.1 Fixation des fonds (Prim Air)

Avant la mise en finition, les subjectiles seront traités obligatoirement avec une impression opacifiante et compatible à faible teneur en COV.

Caractéristiques :

- Phase aqueuse,
- Certifiée Ecolabel
- Label TÜV SÜD, COV < 1 g/l
- Additivée antirouille
- Classification NF T36-005 : famille I classe 7b2,

Aspect : Blanc, aspect mat tendu à pommelé

2.5.3.2 Peinture (Hydro 10 COV)

Catégorie de finition : A (soignée) selon le DTU 59.1

- Aspect : mat – valeur de brillance à 85° : <2

Caractéristiques : Peinture garnissante multiusage, formulée en phase aqueuse.

- Elle sera additivée antirouille,

Elle bénéficiera à minima d'un :

- Classement COV : A+,
- Label TÜV SÜD, COV < 1 g/l
- E.U Ecolabel en blanc,
- Certificat type Excell Zone Verte,
- Fiche FDES établie en conformité avec l'AFNOR NF P 01-010.
- Classement NF T36-005 : famille 2 classe 7b2
- Classement EN 13300 : classe 2 en résistance à l'abrasion humide

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation : Plafonds (hors emprise de faux plafond minéral)

- RDC :
 - Laboratoires
 - Stock
 - Sanitaires
- R+1 :
 - Laboratoires
 - Stock
 - Sanitaires
- R+2 :
 - Laboratoires
 - Stock
 - Sanitaires

2.5.4 Plinthes – Boiseries

2.5.4.1 Préparation :

S'ils ont déjà été peints, les murs auront préalablement protégés avant toute intervention sur les boiseries, Les fonds auront été spécialement préparés pour une finition laquée, à savoir :

- Enduisage et révision des surfaces à peindre particulièrement soignées,
- Application d'une impression la plus tendue possible,
- Égrenage à l'abrasif fin entre les couches.

2.5.4.2 Peinture (Hydro 33 COV)

- Aspect : satiné pommelé fin – valeur de brillance à 60° : 13

Caractéristiques : Peinture garnissante multiusage, formulée en phase aqueuse.

- Elle aura démontré :
 - Sa propriété de peinture lessivable,
 - Sa capacité de résistance aux nettoyages de produits adaptés au milieu hospitalier,
- Elle sera Additivée antirouille,

Elle bénéficiera à minima d'un :

- Classement COV : A+,
- Label TÜV SÜD, COV < 1 g/l
- E.U Ecolabel en blanc,
- Certificat type Excell Zone Verte,
- Fiche FDES établie en conformité avec l'AFNOR NF P 01-010.
- Classement NF T36-005 : famille I classe 7b2
- Classement EN 13300 : classe 1 en résistance à l'abrasion humide

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation : Ensemble des boiseries

- RDC :
 - Laboratoires
 - Stock
 - Sanitaires
- R+1 :
 - Laboratoires
 - Stock
 - Sanitaires
- R+2 :
 - Laboratoires
 - Stock
 - Sanitaires

2.6 Vernis sur bois

2 couches de vernis brillant à base de résine alkyde.

- Ponçage fin entre les 2 couches.
- Finition soignée. Aspect brillant

Localisation : Sur toutes les menuiseries à vernir (voir lot Menuiserie intérieure)

2.7 Lasure sur bois

Peinture Lasure.

- Application en 2 couches pour l'intérieur.
- Application en 3 couches pour l'extérieur.

Localisation : Sur les chants des portes à parements stratifiés

2.8 Peinture sur métallerie

- Brossage, dégraissage, retouche de la couche d'impression.
- 2 couches de peinture laque aux résines alkydes en solution,
- Finition soignée.

Localisation :

Sur toutes les parties métalliques à peindre (voir C.C.T.P. Menuiserie intérieure, Métallerie, Plomberie, Chauffage, etc.) :

- Huisseries, paumelles, pentures, etc,
- Grille de ventilation (hors aluminium)

2.9 Peinture de sol

2.9.1 Préparation des supports

Avant mise en peinture les sols auront été nettoyés avec un produit adapté et correctement rincés à l'eau claire. Ils seront exempts de remontées humides par capillarité, de laitance de ciment ou de parties non adhérentes.

Les taches, salissures auront été préalablement essuyées et traitées jusqu'à l'obtention de surfaces adaptées.

Les surfaces qui le nécessitent auront été réparées avec un mortier époxy et rendues parfaitement planes si nécessaire,

2.9.2 Sikafloor Multidur ES-24 EQ3

Le revêtement de sol coulé à base de résines époxydiques colorées, d'une épaisseur de 3 mm.

Ce système bénéficie des homologations et caractéristiques suivants :

- Validation pour les locaux U4P3
- Réaction au feu Bfl-S1 selon norme EN 13501-1
- Classement A+ en Emission Air Intérieur
- Conformés au protocole AgBB en émission de COV, de substances CMR et de formaldéhyde
- Résistance à l'abrasion : (DIN 53 109 (TABER)) 30 mg (7 jours/+23°C)
- Dureté Shore D : ~ 77 (7 jours / +23°C)

Le système est constitué des couches suivantes :

- Une couche de primaire époxydique SIKAFLOOR 701
- Une couche de nivellement SIKAFLOOR 701 chargé jusqu'à 1/0,5 de SIKAQUARTZ
- Une couche de masse colorée d'environ 2 mm de SIKAFLOOR 721 avec du SIKAQUARTZ,

Plinthes en résine « SikaPlinthe »

Système de joint « SikaFloor Joint»

Localisation :

- Sous-sol
 - Locaux techniques
 - Locaux technique compresseurs
 - Chaufferie
 - Stock archives
 - Stock chimie
 - Stock équipements
 - Stock électrique
 - Stock mécanique
 - Circulation
 - Local ménage

2.10 Peinture sur canalisations

- Brossage, dégraissage, retouche de la couche d'impression.
- 2 couches de peinture monocomposant à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse.
- Finition soignée.

Localisation :

- Canalisations apparentes eau froide et eau chaude d'alimentation des divers points d'eau (sanitaires, etc.)
- Les canalisations dans les locaux techniques seront peintes aux couleurs conventionnelles selon la norme X 01 008

2.11 Peinture sur canalisations P.V.C.

- 2 couches de peinture monocomposant à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse.
- Finition soignée.

Localisation : Canalisations PVC apparentes du plombier

2.12 Divers

2.12.1 Signalétique

Nota : la signalétique devra répondre aux exigences de la norme d'accessibilité handicapée.

Signalétique suivant détails architecte.

2.12.1.1 Dénomination des locaux

- Etiquettes gravées en aluminium 30/10^{ème}, thermolaqué.
- Hauteur des caractères : dimensions suivant plans et détails architecte

- Pose vissée à l'extérieur et collée (autocollant au dos) à l'intérieur.
- Teintes au choix de l'architecte.

Localisation : Dénomination des locaux

2.12.1.2 Numéros d'étages

- Numéros découpés en aluminium 30/10^{ème}, thermolaqué.
- Pose sur entretoise invisible avec écartement de 5mm entre le support et la tôle aluminium
- Hauteur : 10 cm.
- Teinte au choix de l'architecte.

Localisation : Dans les cages d'escalier sur les portes d'accès aux paliers

2.12.1.3 Idéogrammes

- Idéogrammes homme, femme et handicapés en Nylon polyamide, des types PCT 1, 2 et 4 de chez Normbau ou équivalent.
- Pose collée (autocollant au dos)
- Teintes au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation : Portes des sanitaires

2.12.1.4 Plaquettes réglementaires

- Plaquette en plastique rouge gravé de blanc comportant la mention "PORTE COUPE-FEU A MAINTENIR FERMÉE" sur toutes les portes équipées de ferme-porte hydraulique.

2.12.2 Sécurité incendie

2.12.2.1 Plan de sécurité

Affichage en évidence et de façon indestructible dans le hall d'entrée, du plan schématique conforme à la norme NF S 60.302 (plan comportant l'emplacement des locaux techniques, des locaux à risques particuliers, des dispositifs de coupure des fluides et des commandes des équipements de sécurité).

2.12.2.2 Consignes de sécurité

Consignes sur supports fixes et inaltérables avec consigne de sécurité en cas de sinistre et numéros de téléphone des agences, suivant article MS 47 du règlement de sécurité.

Localisation : dans la circulation à chaque niveau

2.12.2.3 Modalités d'appel des sapeurs-pompiers

Affichage bien en évidence et de façon indestructible, près des appareils téléphoniques reliés au réseau urbain, des renseignements relatifs aux modalités d'appel des sapeurs-pompiers.

2.13 Nettoyage général

Nettoyage complet de mise en service, comprenant tous les travaux nécessaires pour la livraison des locaux prêts à l'utilisation,